



Maman seule avec son fils, je souhaite lui donner mon nom

Par **soso17**, le **20/01/2008** à **18:12**

bonjour,

je suis seule avec mon fils de 4ans 1/2. J'ai quitté son papa depuis plus de 2 ans, il y eu 2 jugements, le premier pour fixer l'autorité parentale (moi) et une pension alimentaire, le 2ème, ou il a demandé une baisse de la pension sans jamais s'intéresser à un éventuel droit de visite. Il a évidemment été debouté de sa demande, n'a jamais payé la pension. J'ai récemment fait le nécessaire auprès de la caf pour obtenir les arriérés, et je viens de recevoir un courrier de sa part, dans lequel il m'explique qu'il me paiera la pension tous les mois sans problèmes, que je recevrais le reste par la caf, et qu'il pense à son fils qu'il aime, bla bla bla. Il me demande de lui envoyer des photos, pour mettre un visage sur son fils.

alors moi je suis toute chamboulée, parceque pendant plus de 2 ans, il n'a pas donné signe de vie, il n'a pas montré un intérêt quelconque pour son fils, ni à Noel, ni pour les anniversaires, donc j'avais envisagé de lui retirer totalement ses droits, pour que mon fils porte mon nom et pour couper ce minuscule lien qui nous reliait à lui. Maintenant j'ai peur qu'il saisisse encore le tribunal, mais cette fois ci pour voir le petit, sachant qu'on habite à 800km l'un de l'autre, et sachant aussi qu'il n'est pas capable de s'en occuper, chose que j'avais réussi à prouver au 1er jugement par différents témoignages...

J'ai vraiment besoin de vos conseils, sur notamment ce que je peux faire s'il saisit le tribunal, ou si je dois le saisir avant lui.

merci infiniment de m'avoir lue jusqu'au bout, j'attends très vite une réponse et des conseils .

a bientôt